

budget prévisionnel de l'équipe

SAISON :

dépenses		recettes	
transport sur les lieux de championnat (location, frais de route)	€	Subvention Conseil départemental de l'Aisne sollicitée	€
hébergement sur les lieux de championnat	€	subvention Conseil Régional (ou quote-part)	€
restauration sur les lieux de championnat	€		€
frais d'engagement en national	€	CNDS	€
frais d'arbitrage liés à l'équipe	€	Etat	€
salaire(s) entraîneur(s) (ou quote-part)	€	subvention Communes / EPCI (ou quote-part)	€
salaire(s) staff préparateur physique, kinésithérapeute (ou quote-part)	€	aide comité	€
		aide ligue ou comité régional	€
		aide fédération	€
		sponsor privé (mécénat, partenariat, valorisation de don en nature)	€
		participation du club	€
total =	€	total =	€

le budget prévisionnel doit être équilibré en dépenses et en recettes

(les salaires et défraiement joueurs sont
exclus, ainsi que tous achats matériels et
frais de stages)